

Les étudiants étrangers à l'université : la reprise de la croissance

En 2001-2002, près de 160 000 étudiants étrangers étaient inscrits dans une université de France métropolitaine ou des DOM, soit 37 000 de plus qu'en 1998-1999.

Dans un contexte de réduction du nombre d'étudiants français, cette croissance s'est traduite par une augmentation de leur proportion qui est passée de 8,6 % à 11,4 %. Tous les continents et, notamment, l'Asie et l'Afrique, ont participé à cette augmentation, sauf l'Union européenne qui affiche une légère baisse.

La présence des étudiants étrangers se renforce encore en DEA et doctorat, où ils représentent près de 30 % des effectifs et dans la discipline « sciences économiques – AES » qui en accueille 17 %.

La féminisation de la population universitaire étrangère se poursuit, sauf pour les étudiants africains.

La part de la population étrangère dépasse les 15 % dans les académies de Paris, Créteil et Strasbourg.

À la rentrée 2001, 196 000 étudiants de nationalité étrangère ont pris une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur de France métropolitaine ou des DOM. Les universités (y compris IUT) et assimilés en accueillent près de 160 000, soit plus de huit sur dix. Les données présentées dans cette *Note d'Information* portent uniquement sur la population universitaire, les systèmes d'information couvrant les autres établissements d'enseignement supérieur¹ ne permettant pas d'effectuer des analyses détaillées sur la population étrangère les fréquentant.

À l'université, la reprise de la croissance des effectifs d'étudiants étrangers, amorcée à la rentrée 1999, se poursuit à un rythme

de plus en plus soutenu alors que les inscriptions d'étudiants français ne cessent de se réduire (+ 30,6 % pour les étrangers contre - 4,4 % pour les Français, entre 1998 et 2001 ce qui limite la baisse totale à - 1,4 %). En conséquence, la part de la population étrangère, qui avait perdu 5 points entre 1985 et 1997, retrouve à la rentrée 2001, avec 11,4 %, le niveau observé à la rentrée 1990 (*tableaux I et II p.2*).

1. À l'exception du système d'information Scolarité qui couvre, depuis 1993, l'ensemble des sections de techniciens supérieurs (STS) et des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) des établissements publics relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale. Ce système s'étend progressivement aux établissements privés. La population étrangère inscrite en STS et CPGE est assez réduite : 11 900 étudiants en 2001-2002, soit moins de 4 % des effectifs totaux de ces filières.

GRAPHIQUE 1 – Évolution des effectifs d'étudiants étrangers par continent d'origine

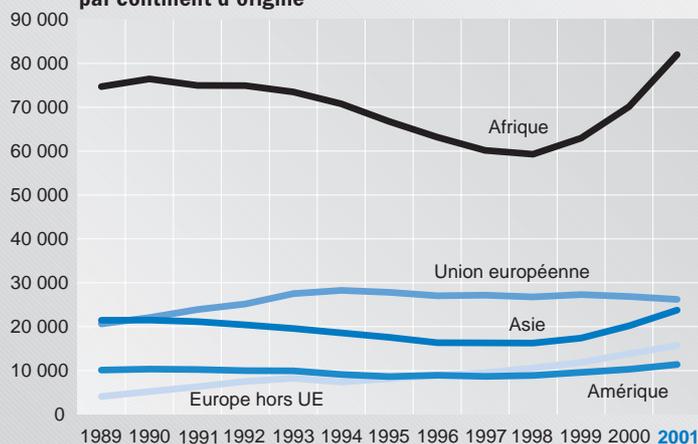


TABLEAU I – Évolution des effectifs d'étudiants étrangers à l'université de 1980 à 2001
France métropolitaine + DOM

	1980	1985	1990	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Effectifs	110 763	131 979	136 306	130 376	125 746	122 111	122 126	129 469	141 616	159 463
Variation annuelle (%)			3,5	- 4,4	- 3,6	- 2,9	0,0	6,0	9,4	12,6
Proportion d'étudiants étrangers (%)	12,9	13,6	11,5	8,8	8,6	8,5	8,6	9,1	9,9	11,4

UNE CROISSANCE QUI NE CONCERNE PAS LES ÉTUDIANTS DE L'UNION EUROPÉENNE

La forte hausse des effectifs d'étudiants non européens observée depuis 1999 (+ 46 % pour les Asiatiques, + 38 % pour les Africains et + 28 % pour les Américains) fait suite à la diminution survenue entre 1991 et 1997 (- 24 % pour les Asiatiques, - 21 % pour les Africains et - 16 % pour les Américains). Ces dernières années, on assiste à une véritable explosion des effectifs d'étudiants chinois, qui ont été multipliés par quatre entre 1998 et 2001. Certains États africains comme le Maroc et le Sénégal ont également connu un essor important de leurs ressortissants étudiants en France, alors que la baisse des inscriptions d'étudiants algériens s'est poursuivie jusqu'à la rentrée 2000.

L'évolution de la population étrangère européenne au cours des dix dernières années a été radicalement différente. Si la présence des étudiants originaires d'un État non membre de l'Union européenne, et notamment des pays de l'Est, n'a cessé de s'affirmer (leur nombre a été multiplié par trois entre 1990 et 2001), les inscriptions de ressortissants de l'Union européenne sont, en revanche, en léger repli depuis 1995 (*graphique 1 p.1*). Ce repli concerne essentiellement la Grande-Bretagne, le Portugal et la Grèce, la population étudiante en provenance des autres États membres demeurant stable, ou progressant légèrement.

Ces variations d'effectifs différentes selon le continent d'origine ont quelque peu modifié la répartition géographique de la population étrangère au cours de ces dernières années. La prépondérance des étudiants africains, qui s'était affaiblie entre 1985 (57,5 %) et 1999 (48,5 %), se renforce de nouveau (51,5 %). L'Asie, dont sont maintenant originaires 15 % des étrangers, rattrape pratiquement l'Union européenne. En 1997, l'écart entre les deux communautés atteignait 9 points (13 % pour l'Asie contre 22 % pour l'Union européenne).

La mise en place, à partir de 1987, de programmes d'échanges communautaires tend à favoriser la mobilité étudiante et la venue, en France, d'étudiants européens. La communauté européenne finance ainsi les programmes Socrates et Leonardo da Vinci, lequel propose des stages en entreprise de 3 à 12 mois.

Dans le cadre de Socrates, les séjours d'étude Erasmus permettent de suivre des cours dans un établissement d'enseignement supérieur partenaire, également pour une durée de 3 à 12 mois. En 2000, 17 000 étudiants français ont effectué, dans le cadre d'Erasmus, une partie de leur scolarité à l'étranger, principalement au Royaume-Uni qui est le pays accueillant le plus d'étudiants « Erasmus » étrangers : un peu plus de 20 000 contre environ 18 000 pour la France.

En termes d'accueil d'étudiants en provenance de l'Union européenne, la France apparaît ainsi relativement déficitaire par rapport à ses grands voisins, sauf l'Italie, chez lesquels davantage de nos propres étudiants vont poursuivre leurs études que

l'inverse (*cf. encadré « La mobilité étudiante entre pays de l'OCDE » p.6*).

LA PRÉSENCE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN DEA ET DOCTORAT SE RENFORCE

En 2001, les étudiants de nationalité étrangère se répartissent de façon assez équilibrée entre les trois cycles, avec un léger avantage pour le premier², alors que la moitié des étudiants français sont inscrits en premier cycle, 35 % en deuxième cycle et 16 % en troisième cycle (*tableau II*).

Aussi, la part des étudiants étrangers s'accroît-elle sensiblement avec le cycle. À la rentrée 2001, les étudiants étrangers représentent 8,5 % des effectifs en premier cycle, 11 % en deuxième cycle et 22 % en troisième cycle. À la fin des années 1980, les étudiants étrangers étaient, en proportion, encore plus nombreux à suivre une formation de troisième cycle. Cette proportion, qui s'établissait alors aux alentours de 28 %, a décru fortement entre 1990 et 1998 où elle dépassait à peine 19 % (*graphique 2 p.3*).

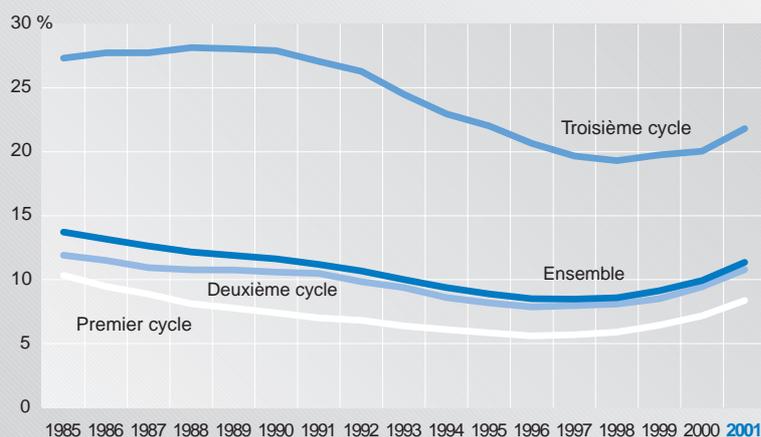
Au sein du troisième cycle, la présence des étudiants étrangers se renforce nettement en DEA (29 % en 2001 contre 23 % en

2. La capacité en droit, le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), le diplôme d'études de la langue française (DELF), le diplôme d'apprentissage de la langue française (DALF) et les diplômes d'université de niveau IV ont été inclus en premier cycle.

TABLEAU II – Évolution par cycle et nationalité des effectifs universitaires et du flux d'entrée
France métropolitaine + DOM

			1996	1997	1998	1999	2000	2001	Évolution / 01/98
Étrangers	1 ^{er} cycle	Effectifs	42 712	42 299	43 011	46 531	51 625	58 096	35,1
		Flux d'entrée	20 476	20 865	21 805	24 024	26 600	29 751	36,4
	2 ^e cycle	Effectifs	38 949	39 376	39 411	41 103	45 926	52 071	32,1
		Flux d'entrée	9 875	10 683	11 493	13 877	17 181	19 529	69,9
	3 ^e cycle	Effectifs	43 100	40 436	39 704	41 835	44 065	49 296	24,2
		Flux d'entrée	6 863	6 876	8 100	9 823	11 461	14 044	73,4
	Ensemble	Effectifs	124 761	122 111	122 126	129 469	141 616	159 463	30,6
		Flux d'entrée	37 214	38 424	41 398	47 724	55 242	63 324	53,0
Français	1 ^{er} cycle	Effectifs	721 927	701 840	688 069	677 196	667 844	636 148	- 7,5
		Flux d'entrée	298 600	295 917	298 583	292 070	292 443	274 177	- 8,2
	2 ^e cycle	Effectifs	457 080	455 046	448 210	443 140	441 663	431 636	- 3,7
		Flux d'entrée	17 192	16 041	15 197	15 394	18 012	19 965	31,4
	3 ^e cycle	Effectifs	165 655	165 041	165 990	169 830	175 816	176 767	6,5
		Flux d'entrée	7 113	6 644	5 837	6 000	6 591	6 340	8,6
	Ensemble	Effectifs	1 344 662	1 321 927	1 302 269	1 290 166	1 285 323	1 244 551	- 4,4
		Flux d'entrée	322 905	318 602	319 617	313 464	317 046	300 482	- 6,0

GRAPHIQUE 2 – Proportion d'étudiants étrangers par cycle



1998) et un peu moins en doctorat (28,5 % en 2001 contre 26,5 % en 1998). En revanche, les étudiants étrangers sont moins attirés par les DESS que les étudiants français puisque ces diplômes ne regroupent que 15 % des inscriptions prises en troisième cycle par des étudiants étrangers contre 26 % pour les Français.

Ces dernières années, les populations étudiantes française et étrangère ont connu des évolutions contrastées selon le cycle. En effet, depuis la rentrée 1999, le nombre d'inscrits de nationalité étrangère augmente davantage en premier cycle qu'en troisième cycle. À l'opposé, pour les Français, le premier cycle subit une baisse relativement importante alors que le troisième cycle progresse légèrement.

LA PROGRESSION EST ENCORE PLUS SOUTENUE POUR LES NOUVEAUX INSCRITS

La différence de structure par cycles observée pour les effectifs totaux se retrouve amplifiée au niveau des nouveaux inscrits (tableau II p.2). Si plus de neuf étudiants français sur dix entrent à l'université en début de cursus, c'est-à-dire en première année de premier cycle, moins d'un étudiant étranger sur deux est dans ce cas ; les autres ont pris leur première inscription dans le système universitaire français directement en deuxième ou en troisième cycle (respectivement 31 % et 22 %).

La croissance des effectifs d'étudiants étrangers observée depuis la rentrée 1999 est surtout imputable au flux d'entrée, celui-ci enregistrant une progression supérieure à celle des effectifs (+ 53 % contre + 31 %).

De 1998 à 2001, les nouvelles inscriptions d'étudiants étrangers se sont accrues de 22 000, mais, contrairement aux effectifs, la montée en charge du flux d'entrée est relativement plus importante en troisième cycle qu'en premier cycle. Aujourd'hui, parmi les nouveaux entrants en troisième cycle, il y a deux fois plus d'étudiants étrangers que de français.

Depuis ces dernières années, on observe une forte hausse du flux d'étudiants africains qui est passé de 15 000 en 1998 à près de 30 000 en 2001. Leurs nouvelles inscriptions ont presque quadruplé en deuxième cycle et doublé en troisième cycle. La poussée spectaculaire des nouveaux étudiants originaires d'Asie (8 800 en 2001 contre 4 800 en 1998) a été plus équilibrée entre les cycles. À l'opposé, le flux d'entrée d'étudiants en provenance de l'Union européenne stagne et régresse même légèrement depuis deux ans.

Cependant, pour les étudiants étrangers, l'entrée dans le système universitaire français ne coïncide pas nécessairement avec l'entrée sur le territoire national. Ainsi, parmi les 63 300 étudiants étrangers qui se sont inscrits pour la première fois dans une université de France métropolitaine ou des DOM à la rentrée 2001, seuls 65 % d'entre eux ont déclaré avoir suivi des études à l'étranger l'année précédente. Cette proportion est beaucoup plus élevée pour les étudiants européens (75 %) que pour les Africains et les Asiatiques (60 %). Si ces arrivées en provenance de l'étranger concernent trois entrants en deuxième cycle sur quatre et les deux tiers des entrants en troisième cycle, elles sont nettement moins fréquentes pour les nouveaux inscrits en premier cycle (58 %). Pour ces derniers, les études uni-

versitaires s'inscrivent plus souvent dans le prolongement d'une scolarisation dans l'enseignement secondaire (ou supérieur) français.

DE PLUS EN PLUS D'ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN SCIENCES ÉCONOMIQUES

À la rentrée 2001, c'est en sciences économiques que la proportion d'étudiants étrangers est la plus élevée (près de 17 %). En revanche, les étudiants étrangers sont, quelle que soit leur nationalité, très peu présents dans les IUT³ puisqu'ils ne représentent que 5 % des effectifs totaux de cette filière (tableau III p.4).

Cependant, le choix de la discipline varie selon l'origine géographique des étudiants. Ainsi, six étudiants américains sur dix sont inscrits en lettres et sciences humaines. Cette discipline est également privilégiée par les Européens et les Asiatiques : 48 % des premiers et 40 % des seconds suivent des études littéraires à l'université. Les ressortissants de certains États, comme le Liban ou la Syrie, s'orientent davantage vers des études médicales ou scientifiques. Enfin, les Africains se dirigent, de manière équivalente, vers les disciplines littéraires, scientifiques et économiques.

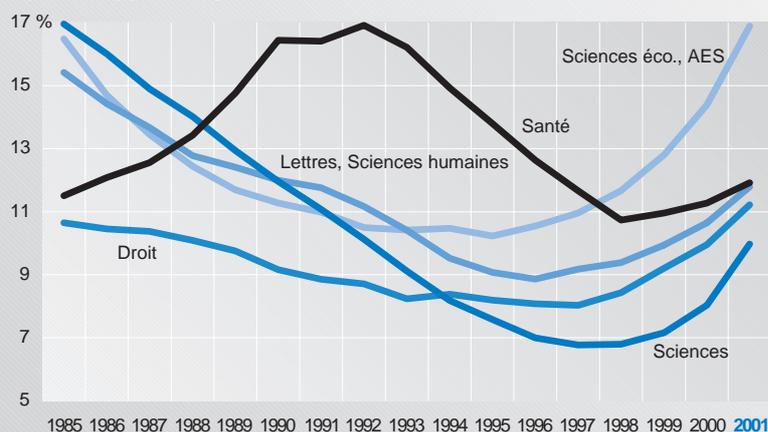
Toutes les disciplines universitaires et, notamment, les sciences économiques et les sciences, ont bénéficié de la croissance récente des effectifs d'étudiants étrangers. Toutefois, les formations de santé ont progressé à un rythme nettement plus modéré. Cependant, le classement des disciplines en terme d'accueil d'étudiants étrangers n'a pas été modifié depuis 1998 (graphique 3 p.4). Les sciences économiques, au premier rang depuis cette date, creusent l'écart avec les formations de santé, qui, sur la période 1989-1997, détenaient la première place. Avec une proportion d'étudiants étrangers supérieure à 16 %, la prédominance de cette filière était particulièrement nette dans les années 1990-1993. En 1985, avec 17 % d'inscrits de nationalité étrangère, les sciences se situaient en tête, mais cette discipline se retrouve, depuis la rentrée 1994, en dernière position.

3. La « discipline IUT » regroupe les diplômes universitaires de technologie (DUT), les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

TABEAU III – Les étudiants étrangers à l'université en 2001-2002
Répartition par discipline et nationalité
France métropolitaine + DOM

	Droit	Sciences éco., AES	Lettres, Sc. humaines	Sciences, STAPS	Santé	IUT	Total	% par nationalité	% femmes
Europe :	6 507	5 749	20 065	5 415	3 230	941	41 907	26,3	66,5
Union européenne	4 142	2 959	13 094	3 491	1 878	654	26 218	16,4	63,6
dont :									
Allemagne	915	620	2 560	760	427	127	5 409	3,4	64,5
Italie	505	325	2 072	547	255	77	3 781	2,4	61,7
Espagne	423	340	1 708	573	270	68	3 382	2,1	62,6
Royaume-Uni	501	287	1 486	245	68	74	2 661	1,7	65,2
Grèce	495	213	1 306	208	96	11	2 329	1,5	69,6
Portugal	296	282	993	322	129	121	2 143	1,3	63,4
Belgique	326	265	840	290	310	84	2 115	1,3	58,3
Luxembourg	216	257	602	267	208	5	1 555	1,0	47,8
Hors Union européenne	2 365	2 790	6 971	1 924	1 352	287	15 689	9,8	71,4
dont :									
Roumanie	507	559	860	591	699	39	3255	2,0	67,5
Pologne	376	308	1277	224	83	58	2326	1,5	80,3
Bulgarie	406	640	855	248	104	17	2270	1,4	69,6
Russie	249	395	1047	195	76	25	1987	1,2	78,7
Asie :	1 989	4 141	9 585	4 229	3 112	695	23 751	14,9	51,2
dont :									
Chine	185	1968	2179	975	93	135	5535	3,5	55,2
Liban	325	399	600	899	988	22	3233	2,0	37,6
Corée du Sud	123	102	1494	149	41	25	1934	1,2	66,1
Turquie	350	410	728	259	92	85	1924	1,2	54,0
Japon	109	70	1353	57	19	7	1615	1,0	71,9
Syrie	54	55	262	314	910	3	1598	1,0	24,8
Viet Nam	121	387	355	399	211	120	1593	1,0	53,5
Afrique :	9 979	17 361	19 876	20 877	9 668	4 245	82 006	51,4	38,2
dont :									
Maroc	2 815	5 456	5 848	7 406	2 378	2 172	26 075	16,4	35,1
Algérie	1 055	1 502	3 522	4 036	3 173	313	13 601	8,5	42,2
Tunisie	726	1 428	1 826	2 125	992	153	7 250	4,5	38,7
Sénégal	849	1 587	1 775	1 355	195	405	6 166	3,9	34,1
Cameroun	663	694	689	934	524	160	3 664	2,3	47,9
Côte d'Ivoire	650	994	530	588	266	97	3 125	2,0	41,7
Madagascar	239	894	583	545	568	124	2 953	1,9	53,3
Congo	491	590	577	402	246	263	2 569	1,6	33,6
Gabon	340	479	686	600	116	45	2 266	1,4	45,2
Maurice	177	357	478	345	159	57	1 573	1,0	48,8
Amériques :	1 362	946	6 684	1 596	655	129	11 372	7,1	61,5
dont :									
États-Unis d'Amérique (USA)	233	116	2 123	114	27	10	2 623	1,6	71,4
Brésil	187	110	804	296	115	14	1 526	1,0	60,7
Océanie	34	26	144	22	11	4	241	0,2	65,1
Apatrides ou non déclaré	23	18	83	34	15	13	186	0,1	53,2
Toutes nationalités	19 894	28 241	56 437	32 173	16 691	6 027	159 463	100,0	49,3
dont femmes (%)	52,0	46,9	64,6	29,0	42,2	35,4	49,3		
Proportion d'étrangers (%)	11,2	16,9	11,8	10,0	11,9	5,1	11,4		

GRAPHIQUE 3 – Part de la population étrangère dans les effectifs universitaires (hors IUT) par discipline



LES ÉTRANGÈRES POURSUIVENT LEUR PROGRESSION, SAUF LES AFRICAINES

Entre 1985 et 1999, la féminisation de la population universitaire étrangère a fortement progressé. En effet, la proportion de femmes parmi les étudiants étrangers approche 51 % en 1999 contre 34,5 % en 1985, soit un gain de plus de 16 points. Ces deux dernières années, la progression de la part des étudiantes étrangères semble marquer le pas. Ce constat résulte d'un recul de 3 points du poids des étudiantes originaires d'un pays africain. À la rentrée 2001, les femmes demeurent nettement minoritaires parmi les

ressortissants de ces pays (38 %) alors qu'elles représentent plus de 60 % des effectifs étrangers originaires d'Europe ou d'Amérique et plus de la moitié des Asiatiques.

Au cours de cette même période, la proportion de femmes parmi les étudiants français n'a quasiment pas évolué. Après une légère hausse de deux points entre 1985 et 1995, où elle atteignait 57 %, cette proportion a ensuite régressé en dessous de 56 % en 2000 pour retrouver, en 2001, le niveau de 1995.

La réduction du taux de féminisation de la population étrangère observée ces deux dernières rentrées se produit principalement en premier et deuxième cycles. En troisième cycle, où la parité est encore loin d'être atteinte (41,5 % en 2001), les étudiantes étrangères maintiennent leur progression. Pour les Français, une forte augmentation du taux de féminisation a été également constatée en troisième cycle, notamment au début des années 90 : en 2001, les femmes représentent 53 % des effectifs de ce cycle contre 45 % en 1985.

L'ATTRACTION DE LA CAPITALE S'AMENUISE

À la rentrée 2001, la part de la population étrangère est supérieure à 15 % dans pratiquement toutes les universités des académies de Paris et Créteil (*tableau IV*), à l'exception de Paris II (13 %) et Marne-la-Vallée (11 %). C'est à Paris VIII et Paris III qu'elle est la plus élevée (respectivement 30 % et 23,5 %). Mais certaines universités de province concurrencent les universités parisiennes en ce qui concerne l'accueil des étudiants étrangers. Ainsi, l'université de Perpignan, avec 23 % d'étudiants étrangers, occupe le troisième rang. Viennent ensuite les universités strasbourgeoises (19 % à Strasbourg II, 18 % à Strasbourg I et à Strasbourg III) et les INP (18 % à l'INP de Grenoble, 17 % à l'INP de Lorraine et

TABLEAU IV – Répartition par académie et nationalité des inscrits à l'université en 2001-2002
France métropolitaine + DOM

	Étrangers			Ensemble			Proportion étrangers
	2001		Évolution / 01/98	2001		Évolution / 01/98	
	Effectifs	%		Effectifs	%		
Aix-Marseille	7 722	4,8	29,7	73 607	5,2	4,0	10,5
Amiens	2 435	1,5	51,3	22 724	1,6	0,2	10,7
Besançon	2 090	1,3	37,4	21 781	1,6	-1,7	9,6
Bordeaux	5 826	3,7	28,2	65 438	4,7	-3,8	8,9
Caen	1 828	1,1	29,5	24 677	1,8	-6,8	7,4
Clermont-Ferrand	2 545	1,6	58,6	26 239	1,9	-4,9	9,7
Corse	164	0,1	7,9	3 587	0,3	9,6	4,6
Dijon	1 803	1,1	17,8	24 403	1,7	-8,8	7,4
Grenoble	6 597	4,1	29,8	58 643	4,2	-0,7	11,2
Lille	6 692	4,2	30,7	91 962	6,5	-3,7	7,3
Limoges	958	0,6	28,1	13 406	1,0	-3,3	7,1
Lyon	8 686	5,4	35,3	84 434	6,0	1,8	10,3
Montpellier	8 224	5,2	46,8	62 308	4,4	6,5	13,2
Nancy-Metz	5 673	3,6	28,1	52 873	3,8	-1,1	10,7
Nantes	4 081	2,6	64,4	54 778	3,9	-5,8	7,5
Nice	3 932	2,5	38,1	35 246	2,5	1,0	11,2
Orléans-Tours	3 789	2,4	37,2	37 310	2,7	-7,0	10,2
Poitiers	3 207	2,0	92,6	30 055	2,1	-1,0	10,7
Reims	1 825	1,1	25,8	22 594	1,6	-8,8	8,1
Rennes	4 016	2,5	49,2	65 870	4,7	-2,8	6,1
Rouen	2 205	1,4	13,8	29 689	2,1	-7,2	7,4
Strasbourg	7 668	4,8	27,3	44 966	3,2	0,1	17,1
Toulouse	6 856	4,3	24,5	74 488	5,3	0,9	9,2
Province	98 822	62,0	35,2	1 021 078	72,7	-1,6	9,7
Paris	32 703	20,5	14,9	193 563	13,8	-3,7	16,9
Créteil	16 659	10,4	37,0	79 716	5,7	5,1	20,9
Versailles	10 350	6,5	32,0	87 859	6,3	-2,0	11,8
Île-de-France	59 712	37,4	23,2	361 138	25,7	-1,5	16,5
France métropolitaine	158 534	99,4	30,4	1 382 216	98,4	-1,6	11,5
Guadeloupe	557	0,3	92,7	11 313	0,8	3,6	4,9
La Réunion	372	0,2	37,3	10 485	0,7	16,2	3,5
DOM	929	0,6	65,9	21 798	1,6	9,3	4,3
France métr. + DOM	159 463	100,0	30,6	1 404 014	100,0	-1,4	11,4

15,5 % à l'INP de Toulouse). Toutefois, dans tous ces établissements, l'augmentation récente des effectifs d'étudiants étrangers est généralement inférieure à la moyenne nationale, sauf à Perpignan, à l'IEP de Paris et à Paris XII.

L'attraction des universités de Paris centre est encore plus nette pour la population étrangère en provenance d'Amérique : 31 % des étudiants américains suivent, en 2001, des études dans une université de Paris centre. En revanche, Paris *intra-muros* ne regroupe que 16 % des inscriptions d'étudiants africains contre 13 % pour l'académie de Créteil. Quant aux étudiants originaires de l'Union européenne, ils optent d'abord pour

l'académie de Paris, puis pour celle de Strasbourg (respectivement 22 % et 9 %).

Mireille Dubois, DPD C2

POUR EN SAVOIR PLUS

« Les étudiants inscrits dans le système universitaire public français en 2001-2002 », *Note d'Information 02.39*, MEN-Direction de la programmation et du développement, septembre 2002.

« Les étudiants étrangers à l'université », *Note d'Information 01.22*, MEN-Direction de la programmation et du développement, mai 2001.

La mobilité étudiante entre pays de l'OCDE

Les informations statistiques transmises chaque année à l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) par une trentaine de pays renseignent plus largement sur le phénomène de mobilité étudiante : elles permettent de comparer dans quelle proportion chaque système d'enseignement supérieur attire des étudiants d'autres pays, mais de repérer aussi combien d'étudiants nationaux partent à l'étranger.

Sur l'ensemble des inscrits en université, classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et sections de techniciens supérieurs (STS), la France comptait, en 1999-2000, 8 % d'étudiants étrangers, soit une proportion moindre qu'en Belgique ou au Royaume-Uni, mais très supérieure à celles de l'Italie ou des pays d'Amérique

du Nord (*tableau ci-dessous*). Par rapport aux autres pays membres, la France a accueilli nettement moins d'étudiants originaires de l'Union européenne (21 % contre 39 %), mais davantage d'étudiants africains (49 % contre 10 %).

À la rentrée 1999, parmi les 51 200 étudiants français suivant des études à l'étranger, 37 200 ont choisi un pays de l'Union européenne, principalement le Royaume-Uni (12 500), la Belgique (9 800), l'Allemagne (6 400) et l'Espagne (4 600). Inversement, la France a reçu 24 600 étudiants en provenance d'un autre état de l'Union, soit un déficit global de 12 700 étudiants, concernant essentiellement le Royaume-Uni et la Belgique. En revanche, elle affiche un solde migratoire positif dans ses échanges avec l'Italie et le Portugal.

Les étudiants étrangers dans les pays de l'OCDE en 1999-2000

	Étudiants étrangers		Dont :						Étudiants	
	Effectifs	Proportion	Europe	Dont UE	Afrique	Amérique	Asie et Océanie	Non spécifié	français à l'étranger	étrangers en France
Allemagne	187 033	9,1	49,8	24,8	9,8	5,0	34,4	1,0	6 449	5 436
Autriche	30 382	11,6	80,9	51,0	3,2	2,8	12,5	0,5	499	435
Belgique	38 799	12,9	58,1	54,3	30,5	2,9	6,5	2,1	9 837	1 938
Danemark	12 871	6,8	42,1	16,5	2,6	3,1	8,0	44,2	112	291
Espagne	40 689	2,2	57,9	52,1	11,7	26,9	3,5	0,0	4 582	3 761
Finlande	5 570	2,1	55,2	23,5	11,7	6,0	25,8	1,3	86	329
Irlande	7 413	7,5	52,2	48,6	4,1	23,7	18,0	1,9	555	594
Italie	24 929	1,4	64,9	39,4	7,3	4,4	8,7	14,8	360	3 950
Pays-Bas	14 012	2,9	51,8	43,1	17,2	9,5	21,3	0,3	274	586
Portugal	11 177	3,0	20,7	19,4	54,5	21,9	1,5	1,4	984	3 041
Royaume-Uni	222 936	11,0	50,3	45,1	7,5	9,4	32,5	0,3	12 514	3 147
Suède	25 548	7,4	61,1	41,5	2,7	7,1	9,9	19,2	922	952
UE sans France	621 359	6,2	53,0	38,7	10,4	8,4	25,2	2,9	37 174	24 460
France	137 085	8,0	29,9	20,6	49,4	7,0	13,0	0,7		
Total UE (1)	758 444	6,5	48,9	35,4	17,5	8,2	23,0	2,5	37 174	24 460
Canada	40 033	3,3	23,9	20,1	14,6	20,2	37,3	4,0	4 500	976
États-Unis	475 169	3,6	15,1	9,3	5,9	16,8	62,3	0,0	6 349	2 515
Islande	403	4,2	79,7	59,1	0,5	11,9	7,7	0,2	16	59
Japon	59 691	1,5	3,4	2,0	1,0	3,7	91,9	0,0	189	1 446
Norvège	8 699	4,6	55,1	35,6	7,2	6,1	12,0	19,6	113	346
Pologne	6 117	0,4	68,4	6,6	5,8	7,1	17,1	1,7	21	1 854
Slovaquie	1 570	1,2	68,2	17,5	10,3	1,7	19,8	0,0	1	202
Suisse	26 003	16,6	75,7	64,3	6,4	5,7	7,8	4,3	2 816	978
Turquie	17 654	1,7	29,3	9,2	2,5	0,3	67,8	0,1	14	2 140
Total hors UE	635 339	3,0	18,6	11,9	5,9	14,6	60,2	0,7	14 019	10 516
Total OCDE	1 393 783	4,2	35,1	24,7	12,2	11,1	39,9	1,7	51 193	34 976

Source : questionnaires 2001 UOE (UNESCO, OCDE, Eurostat).

(1) Pas de données pour la Grèce et le Luxembourg.

SOURCE

Les données relatives aux inscriptions d'étudiants étrangers proviennent de l'exploitation des résultats de la remontée du 15 janvier du système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE), qui a remplacé, depuis 1994, le système « effectifs universitaires (EFU) ». L'enquête recense l'ensemble des inscriptions prises pour des formations d'une durée d'au moins un an dispensées au sein d'une université ou d'un établissement assimilé. Ces formations peuvent être sanctionnées par un diplôme (national, d'établissement reconnu par l'État, d'université) ou être non diplômantes (préparation à une formation sélective ou à un concours de la fonction publique). Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseigne-

ment à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

Entrent dans le champ de l'enquête les universités, les instituts nationaux polytechniques (INP), les universités de technologie de Compiègne, Troyes et Belfort-Montbéliard, l'Institut d'études politiques de Paris (IEP), l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du globe de Paris et l'École nationale de la nature et du paysage de Blois. Toutes les composantes des universités sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs internes et rattachées, etc.).